Devenir SPV
Devenir SPP
Les unités militaires
Devenir réserviste

Les sapeurs-pompiers volontaires

Dans la plupart des SIS, le candidat doit se soumettre au parcours de recrutement suivant. Il contacte puis rencontre le chef du centre de secours qu'il souhaite intégrer, puis le chef de groupement lors de 2 entretiens individuels destinés à évaluer sa motivation et sa disponibilité.

Une visite médicale est ensuite planifiée afin de vérifier son aptitude médicale. Enfin, des épreuves de sélection sont organisées afin d'évaluer ses compétences au cours d'une journée d'accueil et de recrutement.

Afin **de pouvoir exercer les missions de sapeur-pompier, les candidats doivent remplir des conditions médicales d'aptitude exigées conformément à l'arrêté du 6 mai 2000.**

Ces conditions médicales d'aptitudes s'appliquent dans les mêmes conditions aux sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires.

Les sapeurs-pompiers doivent donc, dès leur engagement, réaliser un bilan de santé.

Appelé **Bilan de santé à visée opérationnelle**, celui-ci est réalisé dès le recrutement. Il permet de vérifier :

- **Les antécédents médicaux** ;
- **La condition physique des candidats** (taille, poids IMC) qui doit être compatible avec l'activité opérationnelle ;
- **L'activité bronchique :** les candidats ne doivent pas être sujet à l'asthme, ni être atteint d'hyperactivité bronchique ;
- **La conformité avec les obligations vaccinales** conformément au Code de la Santé Publique. Les sapeurs-pompiers doivent être à jour de leurs vaccins : diphtérie, tétanos, polio (DTP). Ils doivent avoir reçu un protocole vaccinal contre l'hépatite B (ou avoir débuté ce dernier) avec une sérologie positive (anticorps anti-Hbs > 10 UI/l).

Le candidat doit pouvoir témoigner des compétences physiques et sportives suivantes **(relativement différentes en fonction des SIS) :**

- **Une aptitude à la nage :** être capable de nager 50 mètres en piscine, sans lunettes, départ sur plot, nage ventrale ;
- **Une résistance cardio-vasculaire :** être capable d'atteindre le palier 6 pour les hommes et le palier 5 pour les femmes au test navette « Luc léger » ;
- **Une endurance musculaire des membres supérieurs :** être capable d'atteindre l'un des 2 résultats suivants :
 6 tractions en supination ou 13 pompes pour les hommes, 2 tractions en supination ou 6 pompes pour les femmes.

Deux épreuves théoriques, d'un niveau de classe de 5ème, visent également à s'assurer que le candidat est capable de recevoir les enseignements de la formation initiale. Il s'agit de :

- **Une épreuve de compréhension de texte** d'une durée de 30 minutes. Outre la compréhension du texte (14 points), l'orthographe (4 points) et la forme rédactionnelle (2 points) seront appréciés ;
- **Une épreuve de calculs mathématiques simples** d'une durée de 30 minutes. Seront appréciées la maîtrise des conversions d'unités (3 points), des calculs simples (5 points), de la règle de trois (4 points), de la résolution de problèmes simples (5 points), du calcul d'heures (3 points) ;
- Une moyenne de 10/20 sur les deux épreuves est une condition préalable au recrutement.

La journée d'accueil et de recrutement permet également au candidat de découvrir le SDIS et ses acteurs. Le candidat qui passe avec succès les épreuves de sélection est invité à signer un acte moral d'engagement. Ce document formalise les engagements que le candidat prend à l'égard du service et des missions qu'il sera amené à réaliser.

L'engagement actuel permet d'avoir la possibilité de contracter un engagement différencié pour les SPV recrutés, en particulier pour le SSUAP, et en adaptant les conditions d'aptitude aux missions qui seront réellement exercées.

Les sapeurs-pompiers professionnels

Un processus de recrutement en plusieurs étapes :

Qu'ils soient officiers ou non, les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) dépendent de la fonction publique territoriale. Leur recrutement est soumis à la réussite d'un concours, soit interne, soit externe, ouvrant droit à l'inscription sur une liste d'aptitude pour une durée déterminée, puis à l'accès à un emploi au sein d'un service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en fonction de la disponibilité ou de la vacance de postes de sapeurs-pompiers professionnels.

Les principales étapes du processus de recrutement des SPP :

- Inscription au concours ;
- Réussite des épreuves de pré-admissibilité (écrites), d'admissibilité (sportives) et d'admission (orales) ;
- Admission sur liste d'aptitude zonale ou nationale ;
- Candidature à un poste en fonction des avis de vacance d'emploi(s) dans les SDIS ;
- En cas de candidature acceptée, nomination dans l'emploi et affectation dans un centre de secours ou un service du SDIS.

Pour les épreuves physiques (d'admissibilité) :

- Une épreuve de natation (50 mètres en nage libre) ;
- Une épreuve de parcours professionnel adapté ;
- Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger).

Voir nos articles de conseils à la préparation des épreuves sportives des concours

Catégories de concours :
Sapeur-pompier professionnel non-officier :

- Sapeur / sans concours :
 - ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV), jeunes sapeurs-pompiers (JSP), volontaires civils de sécurité civile, SP auxiliaires, SP militaires (BSPP, BMPM, UIISC) ;
 - **Conditions de recevabilité des candidatures** : 3 ans d'ancienneté et formation initiale validée.

- Caporal / avec concours :
 - **Concours externe** : toute personne répondant aux modalités générales ;
 - **Concours interne** : ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV), JSP, volontaires civils de sécurité civile, SP auxiliaires, SP militaires (BSPP, BMPM, UIISC) ;
 - **Conditions de recevabilité des candidatures** : 3 ans d'ancienneté et formation initiale validée.

Sapeur-pompier professionnel officier :

- Lieutenant 1ère classe / avec concours :
 - toute personne répondant aux modalités générales et titulaire d'un diplôme de niveau BAC+2.
- Capitaine / avec concours :
 - toute personne répondant aux modalités générales et titulaire d'un diplôme de niveau BAC+3.

Les unités militaires

BSPP, BMPM, UIISC… Ces acronymes qui vous seront traduits prochainement regroupent les grandes famille des sapeurs-pompiers et des sapeurs-sauveteurs dans le domaine militaire.

La Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) représente le corps militaire des sapeurs-pompiers couvrant **Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94)**, ce qui représente 124 communes.

La BSPP est composée de 8 600 spécialistes de la protection des biens, des personnes et de la lutte contre les incendies, répartis en 6 groupements. Elle constitue la plus importante unité de sapeurs-pompiers en Europe et la troisième dans le monde, après celles de Tokyo et de New York.

Le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) représente une unité militaire de la Marine nationale opérant à Marseille. Composé de 17 centres d'incendie et de secours intra-muros, le Bataillon est chargé de la prévention et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement sur le territoire de **la ville de Marseille et dans le Grand Port Maritime de Marseille.** L'unité intervient également sur 4 sites à l'extérieur de la ville, dont l'**aéroport Marseille-Provence, Airbus helicopters ainsi que le port de Fos-sur-Mer et celui de**

Port-de-Bouc.

Le **Bataillon des marins-pompiers de Marseille** est la plus grande unité de la Marine nationale avec un total de plus de 2 500 militaires et civils. Le commandement est exercé par un amiral.

Les **unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile** (UIISC) ou **Formations militaires de la sécurité civile (FORMISC)** sont des unités militaires de l'armée de Terre.

Moyen de secours national, elles constituent la force de réaction rapide de la sécurité civile et sont capables d'intervenir partout sur le territoire national ou à l'étranger sur très court préavis en renfort des moyens de secours locaux. Les militaires qui servent dans les FORMISC sont des sapeurs-sauveteurs.

En 2024, les UIISC seront au nombre de quatre :

- UIISC 1 basée à Nogent-le-Rotrou ;
- UIISC 4 basée à Libourne ;
- UIISC 5 basée à Corte ;
- UIISC 7 basée à Brignoles.

Les démarches de recrutement

Pour intégrer une unité militaire, différentes options s'offrent à vous :

Le parcours classique :

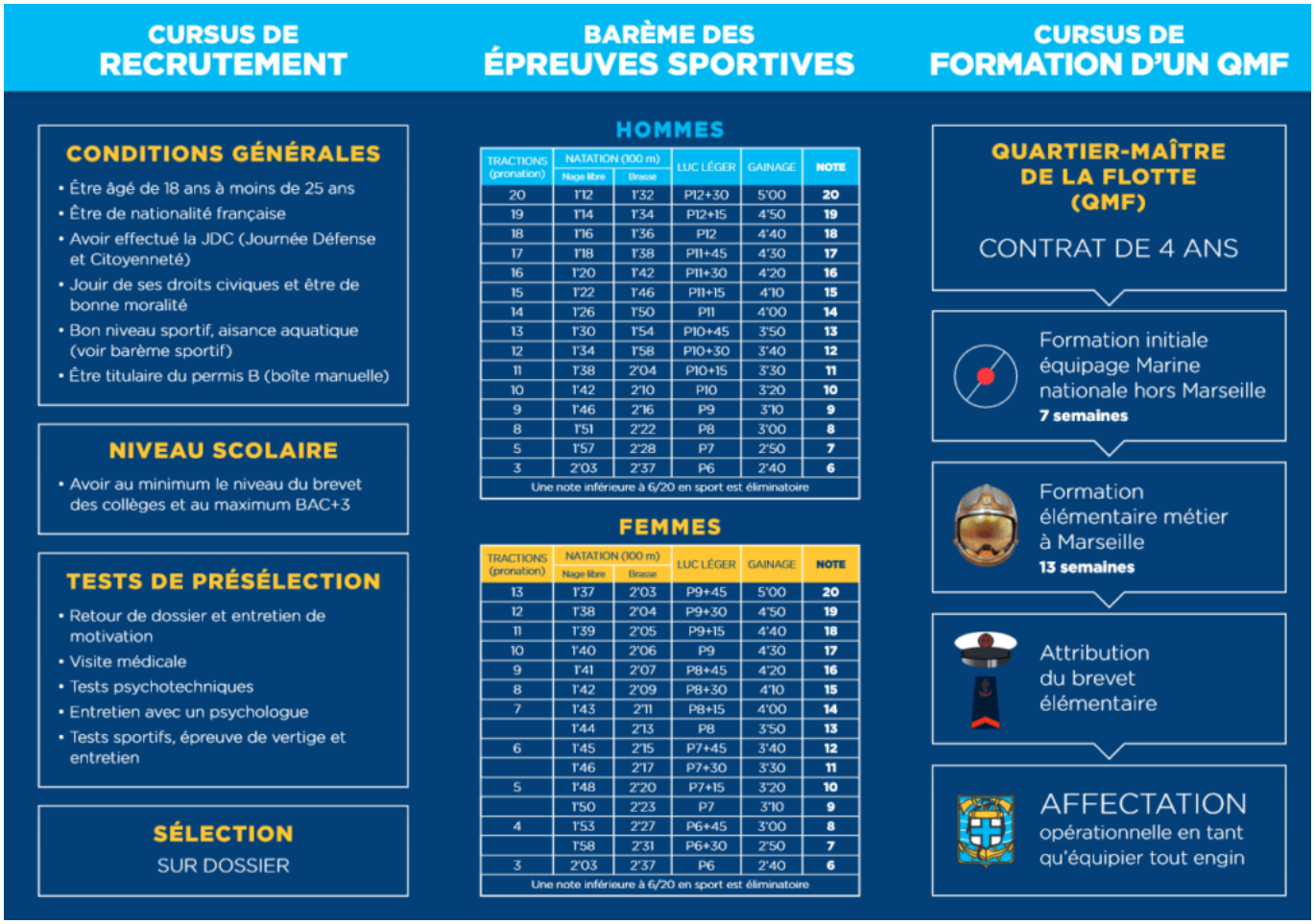
Prendre rendez-vous dans le Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) le plus proche de chez vous. Cela permet d'ouvrir un dossier ou juste recueillir l'ensemble des informations pour vous projeter.

Dans tous les cas, votre condition physique et votre aptitude médicale seront cruciales. Voici les conditions concernant les différentes unités militaires :

Pour la BSPP :


POMPIERSPARIS
#RECRUTEMENT
COMPENSATION DE L'ÉTAT MILITAIRE
2 130 € net mensuel après 6 mois de formation
65 jours de congés par an
Possibilité d'un logement en Île-de-France
Escalier social reconnu (accès aux corps des sous-officiers et officiers)
Tarifs préférentiels SNCF et Pass Navigo (75 % de réduction)
Une retraite proportionnelle séduisante après 19 ans½ de service (environ 820 € net mensuel à vie pour un caporal célibataire)
CONDITIONS D'ADMISSIONS
Bonne condition physique
Nationalité française
Avoir entre 18 et 25 ans métiers du soutien 27 ans
À partir du brevet des collèges (diplôme pour les métiers du soutien)
Casier judiciaire vierge
Plus d'informations sur pompiersparis.fr
GRANDES ÉTAPES DE MON RECRUTEMENT 4 À 6 MOIS
1. Ouverture d'un dossier auprès d'un conseiller en recrutement au Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) à côté de chez moi
2. Tests de l'armée de Terre au Département d'évaluation et d'information (DEI) de ma région
3. Évaluations à l'Agrément technique (AGT) des pompiers de Paris (sauf pour les spécialistes du soutien)
4. Incorporation au Groupement formation d'instruction et de secours (GFIS) de la Brigade

Pour le BMPM :



CURSUS DE RECRUTEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Être âgé de 18 ans à moins de 25 ans
- Être de nationalité française
- Avoir effectué la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité
- Bon niveau sportif, aisance aquatique (voir barème sportif)
- Être titulaire du permis B (boîte manuelle)

NIVEAU SCOLAIRE

- Avoir au minimum le niveau du brevet des collèges et au maximum BAC+3

TESTS DE PRÉSÉLECTION

- Retour de dossier et entretien de motivation
- Visite médicale
- Tests psychotechniques
- Entretien avec un psychologue
- Tests sportifs, épreuve de vertige et entretien

SÉLECTION

SUR DOSSIER

BARÈME DES ÉPREUVES SPORTIVES

HOMMES

TRACTIONS (pronation)	NATATION (100 m)		LUC LÉGER	GAINAGE	NOTE
	Nage libre	Brasse			
20	1'12	1'32	P12+30	5'00	20
19	1'14	1'34	P12+15	4'50	19
18	1'16	1'36	P12	4'40	18
17	1'18	1'38	P11+45	4'30	17
16	1'20	1'42	P11+30	4'20	16
15	1'22	1'46	P11+15	4'10	15
14	1'26	1'50	P11	4'00	14
13	1'30	1'54	P10+45	3'50	13
12	1'34	1'58	P10+30	3'40	12
11	1'38	2'04	P10+15	3'30	11
10	1'42	2'10	P10	3'20	10
9	1'46	2'16	P9	3'10	9
8	1'51	2'22	P8	3'00	8
5	1'57	2'28	P7	2'50	7
3	2'03	2'37	P6	2'40	6

Une note inférieure à 6/20 en sport est éliminatoire

FEMMES

TRACTIONS (pronation)	NATATION (100 m)		LUC LÉGER	GAINAGE	NOTE
	Nage libre	Brasse			
13	1'37	2'03	P9+45	5'00	20
12	1'38	2'04	P9+30	4'50	19
11	1'39	2'05	P9+15	4'40	18
10	1'40	2'06	P9	4'30	17
9	1'41	2'07	P8+45	4'20	16
8	1'42	2'09	P8+30	4'10	15
7	1'43	2'11	P8+15	4'00	14
	1'44	2'13	P8	3'50	13
6	1'45	2'15	P7+45	3'40	12
	1'46	2'17	P7+30	3'30	11
5	1'48	2'20	P7+15	3'20	10
	1'50	2'23	P7	3'10	9
4	1'53	2'27	P6+45	3'00	8
	1'58	2'31	P6+30	2'50	7
3	2'03	2'37	P6	2'40	6

Une note inférieure à 6/20 en sport est éliminatoire

CURSUS DE FORMATION D'UN QMF

QUARTIER-MAÎTRE DE LA FLOTTE (QMF)

CONTRAT DE 4 ANS

Formation initiale équipage Marine nationale hors Marseille
7 semaines

Formation élémentaire métier à Marseille
13 semaines

Attribution du brevet élémentaire

AFFECTATION
opérationnelle en tant qu'équipier tout engin

Pour les UIISC :

- Contacter la cellule de recrutement par mail ou téléphone ;
- Ouvrir un dossier de candidature au CIRFA le plus proche de chez vous ;
- Effectuer les tests de sélection (tests physiques, psychotechniques…) ;
- Après décision de la commission de sélection du commandement des formations militaires de la sécurité civile, signature d'un contrat d'un an pour les équipiers secouristes ou 5 ans pour les spécialistes.

Devenir réserviste

Certaines unités donne la possibilité de devenir réserviste à certaines conditions :

Pour la BSPP par exemple, la réserve opérationnelle de la Brigade s'inscrit comme une réserve d'emploi intégrée aux formations d'active dont elle renforce les capacités opérationnelles. A ce titre, la BSPP recrute ponctuellement, selon ses besoins, des réservistes opérationnels pour le secours d'urgence à personne (SUAP) sous certaines conditions :

- être domicilié sur la région parisienne (justificatif de domicile demandé) ;
- être de nationalité française et âgé de 18 ans minimum à la date de signature du contrat ;
- avoir rempli ses obligations au regard du service national (contingent, JAPD, JDC) ;
- avoir un casier judiciaire vierge ;
- être titulaire du PSE 2 et à jour du recyclage à la date de signature du contrat ;
- être disponible pour effectuer un minimum de 10 gardes de 24h par an ;
- anciens SPP et militaires ou réservistes hors BSPP : ne pas détenir ou avoir détenu un grade de sous-officier ou d'officier.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers

Sources et crédits : sites Web BSPP, BMPM, UIISC, FNSPF. SDIS 35. Image de mise en avant > site web FNSPF

Author: Rescue18